



## AVIS DE CONVOCATION

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

qui se tiendra le **LUNDI 29 NOVEMBRE 2021** à 18 h 30  
à la salle communautaire,  
située au 3, 9<sup>E</sup> Avenue, Daveluyville, Québec G0Z 1C0

Dans les régions étant en zone verte, la présence du public est permise aux séances du conseil. **Par contre, un maximum de 50 citoyens seront admis dans la salle du conseil.**

Les personnes présentes doivent respecter les mesures sanitaires en place, soit le respect de la distanciation de 2 mètres, le port du masque lors des déplacements et la désinfection des mains.

L'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance.

Nous invitons les personnes qui ont des questions à les adresser par courriel à la directrice générale et greffière de la Ville, Mme Pauline Vrain, par courriel à : [dga@ville.daveluyville.qc.ca](mailto:dga@ville.daveluyville.qc.ca) ou en personne à l'hôtel de ville situé au 362 rue Principale. La transmission des questions peut se faire **jusqu'à midi le jour de la séance**. Les réponses aux questions seront données lors de la séance et seront inscrites au procès-verbal. Ce dernier sera versé, après son adoption par le conseil, dans la section du site Web de la Ville réservée à cet effet, au lien : <https://www.ville.daveluyville.qc.ca/seances-du-conseil>

Merci de votre compréhension!

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt de la lettre de démission de Mme Pauline Vrain – Directrice générale de la Ville de Daveluyville
4. Mandat à la firme Perreault & Associés – Processus de recrutement d'un directeur général - Résolution
5. Vente d'une partie de la 7<sup>e</sup> Avenue à M. Martin Croteau – Réf. Résolution 2021-03-34. - Résolution
6. Règlement no. 86 (asphaltage de la 5<sup>E</sup> Rue et du 6<sup>E</sup> Rang Ouest) – Financement de 218 800 \$ - Résolution d'adjudication

7. Règlement no. 86 (asphaltage de la 5<sup>E</sup> Rue et du 6<sup>E</sup> Rang Ouest) – Financement de 218 800 \$ - Résolution de concordance
8. Période de questions
9. Fin de la séance et levée de l'assemblée

DONNÉ À DAVELUYVILLE, ce 25 novembre 2021.

Pauline Vrain  
Directrice générale et greffière